

Politique de développement social et communautaire à Sherbrooke de 2005 à 2015

Voici le lien internet pour ceux intéressés :

https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/democratique/poldevsocial_final_fr.pdf

LE LOGEMENT

Le logement constitue une des composantes principales de la santé et du bien-être des citoyens, en plus d'être un facteur majeur d'inclusion sociale. Ainsi, la disponibilité de logements adéquats pour combler les divers besoins de la population est un enjeu de premier ordre en matière de développement social et communautaire au même titre d'ailleurs que l'accessibilité à ces unités.

On considère qu'il y a pénurie de logements lorsque le taux d'inoccupation des logements est inférieur à 3%. De 2001 à 2006, le taux d'inoccupation des logements à Sherbrooke était en moyenne de 1,4%. En 2007, le taux d'inoccupation a atteint 2,4%. La pénurie de logements touche particulièrement les familles et personnes seules à faible revenu. La situation devient encore plus criante en ce qui concerne la pénurie de logements sociaux (HLM, coopératives d'habitation, organismes à but non lucratif). La liste d'attente afin d'avoir accès à un logement social public compte actuellement plus de 1 200 ménages et seulement une centaine d'unités se libèrent annuellement. En ce moment, nous comptons à Sherbrooke 1 186 logements de type HLM. En 2008, on dénombre 23 coopératives d'habitation regroupant 945 unités de logement. L'accessibilité financière aux logements demeure un autre problème important vécu à Sherbrooke, où le taux d'effort des ménages locataires, soit la proportion du revenu consacrée aux coûts de logements, est élevé. En effet, au total, il s'agit d'environ 6 000 ménages locataires qui consacrent plus de 50 % de leur revenu à leur loyer. Or, la Société canadienne d'hypothèque et de logement considère qu'un logement est abordable si moins de 30 % des revenus du ménage y sont consacrés. Il faut toutefois noter un important effort de concertation des différents acteurs afin de remédier à ces divers problèmes.

3. LE LOGEMENT	
ENJEU	ORIENTATIONS
3.1 Offrir des logements abordables et de qualité à toute la population et tendre vers une plus grande mixité des populations dans les quartiers	3.1.1 Gérer le développement résidentiel de manière à accorder une priorité au logement dans le développement urbain
	3.1.2 Favoriser la diversité des logements (incluant le logement coopératif)
	3.1.3 Encourager l'accèsion à la propriété
	3.1.4 Conserver le parc résidentiel en bon état et préserver la qualité du parc locatif

9. LE DÉVELOPPEMENT URBAIN	
ENJEUX	ORIENTATIONS
9.1 Préserver et protéger la qualité de l'environnement et du paysage.	9.1.1 Protéger les lacs et les cours d'eau
	9.1.2 Protéger les territoires d'intérêt écologique tels les milieux riverains, les milieux humides, les forêts
	9.1.3 Préserver le patrimoine bâti paysager et naturel
9.2 Protéger l'exploitation et la mise en valeur des territoires agricole et rural	9.2.1 Développer une plus grande connaissance du territoire rural et valoriser les activités agricoles et forestières
9.3 Assurer le développement harmonieux des milieux de vie et offrir une mixité d'activités	9.3.1 Préserver l'authenticité, la qualité et la diversité des milieux de vie tout en favorisant le maintien et le développement d'activités